



Nouveau Permis de Construire Nouvelles Autorisations d'Urbanisme

WebADS

Qu'est-ce que WebADS ?

WebAds est un service permettant un accès externe par internet à certaines informations sur l'avancement de l'instruction des dossiers d'urbanisme (Permis de construire, Permis d'aménager et Permis de démolir) déposés depuis le 1^{er} octobre 2007.

Le demandeur peut ainsi connaître l'avancement de son dossier sans téléphoner ou se déplacer à la DDT ou à la mairie.

Quelle est l'adresse internet de WebADS ?

Le nouveau service WebADS a pour adresse :

<http://webads.application.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr>

Que faut il pour accéder à un dossier ?

Le numéro d'identification du dossier et la date de dépôt de la demande en mairie. Aucun contrôle n'est effectué sur l'identité de la personne qui consulte.

Exple : votre demande est enregistrée sous la référence **PC 086 045 07 C 0004** déposé le **14/11/2007** (voir votre récépissé de dépôt en mairie)

3 renseignements obligatoires à compléter dans WebADS :

Type de dossier	PC
Numéro de dossier	08604507C0004
Indicatif si permis modificatif	
Date de dépôt en mairie du dossier (jj/mm/aaaa)	14/11/2007

METTRE
14/11/07

Ce service est il accessible au collectivités locales ?

Comme les particuliers, les collectivités locales, qui bénéficient des services de mise à disposition des DDT pour l'instruction des dossiers d'urbanisme, pourront consulter l'état d'avancement d'un dossier sur le service WebADS à l'adresse internet ci-dessus.

En revanche, ce service ne permettra pas aux communes autonomes de consulter l'avancement des dossiers qu'elles instruisent elles-mêmes.

Quelles sont les informations visibles par le consultant ?

Voici les éléments tels qu'ils apparaîtront sur l'écran.

Libellé	Valeur
Dossier	Type + numéro de dossier + indice du modificatif.
Déposé en mairie le	C'est la date de dépôt en mairie du dossier.
DDT	C'est libellé de la DDT de la commune du dossier.
Reçu en DDT le	C'est la date de réception du dossier en DDT.
Date limite d'instruction	C'est la date limite d'instruction à l'instant courant.
Date de décision	C'est la date de décision si elle est renseignée.
Etat du dossier	Étape de l'instruction du dossier.
Autorité compétente	Libellé de l'autorité compétente pour le dossier
Centre instructeur	Le libellé du centre instructeur.
Bloc Demandeur	Le nom et prénoms ou raison sociale du demandeur désigné ou du premier demandeur s'il n'y a pas de demandeur désigné (premier saisi).
Bloc Adresse du terrain	L'adresse complète du premier terrain saisi dans l'application ADS 2007.
Bloc Dossier incomplet	<ul style="list-style-type: none">- La date d'envoi de la demande de pièce courante si elle existe.- La date de réception en mairie des pièces complémentaires de la demande courante si elle existe.
Bloc Coordonnées de l'instructeur	<ul style="list-style-type: none">- Le nom de l'instructeur (si il est renseigné)- Le numéro de téléphone (si il est renseigné)
Bloc Consultation des services	La liste des services consultés comprenant : <ul style="list-style-type: none">- Le libellé du service- La date de lancement de la consultation si elle est renseignée- La date de réception de la réponse si elle est renseignée